

Immigration—Loi

Le Canada continuera d'être fidèle à la remarquable réputation qu'il s'est acquise depuis la Seconde Guerre mondiale dans le domaine de l'aide aux réfugiés en permettant à plus d'un demi-million de réfugiés de se rétablir sur son territoire.

Nous continuerons d'agir dans ce sens parce que nous sommes conscients de nos grandes responsabilités. Parce que nous respectons les obligations auxquelles nous avons librement consenti en vertu de la Convention de Genève, qui n'est pour nous ni une condition nous obligeant à admettre des réfugiés de certains pays, ni un ensemble de restrictions applicables même aux réfugiés que nous acceptons, leur refusant pendant cinq ans le droit de travailler, limitant leur liberté de mouvement et les obligeant à vivre dans des camps bien qu'ils aient des parents dans le même pays.

Nous continuerons de faire preuve de notre traditionnelle attitude humanitaire dans notre résolution de mettre un terme, à l'échelle internationale, aux agitations politiques et à la crise économique, de mettre fin à l'injustice et à l'intolérance, au racisme et à la persécution.

Et nous garderons la même attitude dans nos engagements personnels visant à améliorer tous nos mécanismes et nos organisations permettant de gouverner et de faire respecter la Loi.

Le projet de loi C-55 fait partie de ce processus. Ce n'est pas une fin en soi. Ce n'est pas une panacée pour toutes les époques, toutes les circonstances, ce n'est pas quelque chose d'immuable gravé pour toujours dans la pierre.

[Traduction]

C'est en cela que réside l'engagement fondamental auquel nous ne pouvons que donner notre adhésion.

Il y a près de deux générations, les jeunes Nations Unies ont proclamé une déclaration qui débutait par les mots suivants:

Considérant que la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde.

Considérant que la méconnaissance et le mépris des droits de l'homme ont conduit à des actes de barbarie qui révoltent la conscience de l'humanité et que l'avènement d'un monde où les êtres humains seront libres de parler et de croire, libérés de la terreur et de la misère, a été proclamé comme la plus haute aspiration de l'homme . . .

A l'approche du quarantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, les réfugiés se comptent par millions dans le monde: 10, 15, peut-être même 20 millions.

A notre époque de cynisme il n'est pas très difficile de trouver des motifs de ne pas trop croire à l'attachement du monde aux réfugiés et aux droits de l'homme.

Mais je dis aux députés et aux Canadiens qu'ils ne trouveront pas pareils motifs dans l'action du gouvernement.

[Français]

Comme nous avons pu en être témoins cette semaine même ou la semaine dernière, au Sommet de Venise, une voix persiste à placer les droits de l'homme en tête de liste de tous les ordres du jour.

Notre premier ministre (M. Mulroney) et notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) ne cessent de lutter contre la tyrannie et l'injustice où qu'elles se manifestent. Ils ont mis tout en oeuvre pour faire comprendre qu'il ne saurait être question de compromis lorsque la dignité humaine est en jeu.

Sous leur conduite, nous sommes à la recherche de solutions, que ce soit à l'étranger, par notre action diplomatique et notre

aide au développement, ou encore ici même au pays grâce à nos programmes d'établissement qui n'ont jamais été aussi efficaces.

Mais il ne faut pas nous leurrer. Quelle que soit sa politique de détermination du statut de réfugié, le Canada ne peut à lui seul résoudre le problème.

Il importe cependant que nous accordions d'abord tous nos soins aux personnes qui ont besoin de notre aide, de notre protection, de notre secours.

En ce qui regarde toutes les autres personnes, qu'elles soient des réfugiés reconnus dans un autre pays ou des migrants pour des raisons d'ordre économique, il y aura toujours la possibilité de faire une demande pour ceux qui répondent à nos critères en matière d'immigration.

• (1610)

[Traduction]

Chez nous, cette possibilité reste ouverte à toutes les personnes de toutes races, couleurs et religions. Nous voulons de nouveaux arrivants, nous en avons besoin, et le gouvernement s'emploie à les trouver. Nous avons déjà relevé de près de 50 p. 100 les plafonds d'immigration par rapport à ce qu'ils étaient quand nous sommes venus au pouvoir. Nous nous efforçons actuellement de faire en sorte que le nombre des arrivées corresponde effectivement à ces plafonds. Pour l'avenir nous envisageons sérieusement de relever à la fois les plafonds et le nombre des arrivées. Ce ne sont pas là les politiques d'un gouvernement qui est contre les immigrants et contre les réfugiés, mais les politiques d'un gouvernement qui est accueillant pour ces deux catégories de personnes et qui s'en préoccupe.

Le projet de loi C-55 s'inscrit intégralement et honorablement dans le cadre de cet engagement; il aura des effets rapides et justes. Pour le réfugié qui a réellement besoin de notre protection, il sera un gage de bienvenue.

Qu'avons-nous fait en réalité en instaurant ce processus pour les réfugiés? Quels seront les effets de ce système?

M. Berger: Il sera une source de honte pour le Canada.

M. Weiner: Le député ne rend vraiment pas justice ni service aux véritables réfugiés, aux personnes que lui et moi voulons aider, en faisant des réflexions dont on se passerait bien.

Ce projet de loi vise à protéger ceux qui en ont besoin, à procurer un foyer à ceux qui n'en ont pas. Il accorde, bien sûr, une priorité moins grande aux personnes qui ont déjà un foyer, qui ont un toit au-dessus de la tête; celles-ci doivent faire une demande comme tous les autres immigrants. Nous avons instauré un système juste, rapide qui allie la raison à la compassion. C'est une solution très pratique parce qu'elle permet d'identifier de façon décisive les véritables réfugiés et de les accueillir. Ceux qui veulent abuser du système seront toutefois tenus à l'écart. Il n'y a pas de place pour les faux réfugiés. Nous gérons efficacement nos ressources au profit des vrais réfugiés. Nous vivons dans un monde réel et pas dans un monde imaginaire. Il faut des critères objectifs et non des opinions subjectives. Nous faisons preuve de bon sens dans notre démarche.